

PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE



LE PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE

Piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), il vise à accélérer la **transformation numérique des établissements et services médico-sociaux (ESMS)**.

Il repose sur le déploiement et la mise en conformité d'un dossier usager informatisé (DUI).



LE DOSSIER USAGER INFORMATISÉ (DUI)

Il centralise l'ensemble des informations qui concernent la personne accompagnée : son parcours de santé et de vie.

Il comporte 3 volets : administratif, médical et accompagnement de la personne (projets personnalisés avec grilles AGGIR-Pathos et nomenclatures SERAFIN-PH).

OBJECTIFS DU DUI

- Faciliter le partage d'information entre tous les professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée
- Assurer la traçabilité et le suivi de l'accompagnement réalisé auprès de la personne accompagnée
- Accéder à distance aux données relatives aux personnes accompagnées



POUR QUI ?

Tous les ESMS mentionnés à l'article L.312-1 du CASF - quels que soient les statuts juridiques, secteurs d'activités et modes de financement - peuvent déposer un dossier de candidature au programme.



QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

- L'acquisition d'un Dossier usager informatisé,
- la mise en conformité d'un DUI avec la doctrine technique pour le rendre interopérable avec les services numériques socles (messagerie sécurisée de santé, dossier médical partagé, e-prescription, e-parcours),
- les équipements (pour les petits organismes gestionnaires),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du projet (pour les petits organismes gestionnaires).



CALENDRIER DU PROGRAMME

Il est composé de deux phases :

- une phase d'amorçage sur 2 ans (2021-2022),
- une phase de généralisation à partir du 1^{er} janvier 2022.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Notre accompagnement s'articule autour des 4 points suivants :

- mise en relation d'ESMS,
- partage de supports types nécessaires à la candidature,
- conseil et accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature,
- présentation des démarches à suivre (outil PAI numérique de dépôt de dossier, procédure de contractualisation RESAH).



COMMENT CANDIDATER ?

L'appel à projets est disponible sur le site Internet de l'ARS des Pays de la Loire. Le porteur de projet doit déposer sa demande directement dans l'outil PAI numérique de la CNSA. Pour ce faire, elle dispose de formulaires dématérialisés.



NOUS CONTACTER

Alice Dréano

Chef de projet - GCS e-santé Pays de la Loire
esms@desante-paysdelaloire.fr
02 40 95 79 37

Rémi Barba

Chargé de projets - ARS Pays de la Loire
ars-pdl-esmsnumerique@ars.sante.fr
02 49 10 41 85